

Fiche de Données de Sécurité

Huile essentielle biologique de Pamplemousse blanc Etats-Unis

1/ Identification de la substance et de la société

1.1 Identification du produit

Nom commercial :	Pamplemousse blanc		
Nom botanique :	<i>Citrus paradisi Macfad.</i>		
Nom INCI :	CITRUS PARADISI M. PEEL OIL EXPRESSED (not officially an INCI name but Perfuming Name)		
Origine géographique :	Etats-Unis		
N° CAS TSCA :	8016-20-4	N° FEMA :	2530
N° CAS EINECS :	90045-43-5	N° FDA :	182.20
N° EINECS :	289-904-6	N° CoE :	140n

1.2 Utilisation de la substance

Substance parfumante et/ou aromatisante

1.3 Identification de la société

Raison sociale:	ECOMAIL SPRL
Adresse:	40C Rue Egide van Ophem, 1180 Uccle (Belgique)
Téléphone:	+32 (0)2 538 79 73
Courriel:	info@bioflore.be

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Contacter le centre anti-poison du pays.

2.1 Classification de la substance

Conformément au règlement (CE) N°1272/2008 et ses adaptations

Mentions de Danger:

H226: Liquide et vapeurs inflammables
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315: Provoque une irritation cutanée
H317: Peut provoquer une allergie cutanée
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

2.2 Eléments d'étiquetage

Mention d'Avertissement: Danger

Pictogrammes de Danger:



SGH02: Inflammable



SGH07: Toxique, irritant, sensibilisant, narcotique



SGH08: Sensibilisant, mutagène, cancérigène, reprotoxique



SGH09: Danger pour le milieu aquatique

Mentions de danger:

H226: Liquide et vapeurs inflammables
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315: Provoque une irritation cutanée
H317: Peut provoquer une allergie cutanée
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Conseils de Prudence:

P210: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P501: Éliminer le contenu/réceptacle dans ...

2.3 Autres dangers

Composants CMR:

aucun

Allergènes:

d-limonène ($\leq 97\%$), citral: géraniol+néral ($\leq 1\%$), linalol ($\leq 0,5\%$), géraniol ($\leq 0,5\%$), citronellol ($\leq 0,1\%$)

3/ Composition du produit

Nom du constituant	Identification		Concentration %
	N° CAS	N°EINECS	
D-Limonène	5989-27-5	227-813-5	≤ 97%
Myrcène	123-35-3	204-622-5	≤ 4%

Classification:

Nom du Constituant	Pictogramme de Danger	Mention de Danger	Mention d' Avertissement
D-Limonène	SGH02, SGH07, SGH08, SGH09	H226, H304, H315, H317, H400, H410	Danger
Myrcène	SGH02, SGH07, SGH08	H226, H304, H315, H319	Danger

4/ Mesures de premiers secours

Contact avec la peau

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

Contact avec les yeux

Laver abondamment avec l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Pour les porteurs de lentilles: rincer immédiatement les yeux. Les lentilles tomberont certainement pendant le rinçage. Si ce n'est pas le cas, les enlever après rinçage. Ne pas les remettre.

Pour les lentilles souples: jeter les lentilles quel que soit le renouvellement.

Pour les lentilles rigides, elles pourront être réutilisées après un nettoyage professionnel chez votre opticien.

Dans tous les cas, ne pas remettre de lentille après l'accident sans avis de votre ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau, et consulter un médecin.

En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, et ne pas faire vomir, sauf indication contraire émanant du personnel médical.

Appeler un médecin et lui montrer l'étiquette.

En cas d'inhalation excessive

Transporter la personne à l'air frais et s'assurer d'une bonne circulation d'air.

Si une irritation persiste, ou en cas de doute, consulter un médecin.

Il est recommandé que ceux qui dispensent les premiers soins disposent d'un équipement de protection individuelle.

5/ Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: extincteurs à gaz carbonique ou à poudre, extincteurs à mousse
Moyens d'extinction contre-indiqués: jet d'eau direct

5.2 Dangers spécifiques

En cas d'incendie, des gaz nocifs peuvent se former.
L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.
Ne pas respirer les fumées.

5.3 Méthodes particulières d'intervention

Mesures particulières de protection dans la lutte contre l'incendie : refroidir à l'eau pulvérisée les récipients menacés.

5.4 Protection des intervenants

Eviter de respirer les vapeurs et les fumées dégagées. Utiliser un masque si nécessaire.
Ne pas attaquer le feu avec de l'eau: l'eau au lieu d'éteindre a tendance à alimenter le feu.
Les huiles essentielles ont la faculté de flotter sur l'eau. La propagation du feu est alors accélérée.
Pour éteindre un feu naissant à base d'huile essentielle, utiliser un extincteur spécifique à poudre.
Si le feu n'est pas important, on peut éteindre par recouvrement à l'aide de terre, de sable ou d'une couverture.

6/ Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles

Eloigner toute source possible d'inflammation. Ne pas fumer. Aérer les locaux.
Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter toute contamination des égouts, des eaux de surface ou des eaux souterraines.

6.3 Méthodes de nettoyage

Les fuites importantes doivent être contenues par des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: du sable ou une poudre absorbante inerte. Ces matières absorbantes seront ensuite balayées et détruites selon la réglementation en vigueur.

7/ Précautions de stockage d'emploi et de manipulation

7.1 Manipulation

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.
Une bonne aération des locaux est souhaitable.
Assurer une ventilation adéquate.
Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat.
Interdire l'accès aux personnes non autorisées, et ne portant pas de vêtements de protection.
Eviter le contact de la substance avec la peau et les yeux, ne pas inhaler les vapeurs chaudes, ne pas ingérer.
Se laver les mains après chaque utilisation.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où ce produit est manipulé.
Ne jamais mettre de l'eau au contact de cette substance.
Eloigner toute source d'inflammation.

7.2 Stockage

Il est recommandé de stocker le produit dans les conteneurs d'origine fermés.

Stocker à l'abri de la chaleur, de la lumière et dans des récipients fermés, pour empêcher une évaporation.

Ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition.

Ne pas stocker à l'extérieur.

Stocker dans des récipients opaques pour éviter les effets du rayonnement solaire.

Stocker en zone tempérée, éviter les écarts de température trop importants en isolant le mieux possible votre installation.

Stocker dans des récipients résistants bien fermés.

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Vérifier périodiquement vos installations électriques par un organisme agréé.

Ne pas fumer à proximité du produit.

Matériaux à éviter : emballage en fer nu

7.3 Utilisation(s) particulière(s)

Pas de recommandation particulière. Se conformer à la réglementation et aux règles énoncées ci-dessus.

8/ Contrôle de l'exposition et protection individuelle

8.1 Valeurs limites d'expositions

Non réglementé Pas de limites d'exposition spécifique pour ce produit.

8.2 Contrôle de l'exposition (Professionnelle et Environnement)

Mesures d'ordre technique

Hygiène et sécurité du travail : respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en œuvre des produits chimiques.

Tenir le produit à l'écart de toute nourriture ou boisson.

Equipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

◆ Protection respiratoire

Ne pas respirer abondamment les vapeurs chaudes.

Protection généralement pas nécessaire dans les locaux bien aérés, sauf contre-indication.

◆ Protection des mains

Le port de gants imperméables, résistants aux agents chimiques et conformes à une norme approuvée, est recommandé.

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

◆ Protection des yeux

Afin d'éviter les projections dans les yeux suivant les manipulations à effectuer, le port de lunette est recommandé.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

◆ Protection corporelle

Éviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après le contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

9/ Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations générales

Qualité:	Huile essentielle biologique, 100% pure et naturelle
Texture:	liquide
Couleur:	incolore à jaune orangé
Odeur:	douce, fruitée

9.2 Informations importantes relative à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point éclair:	+40°C à +50°C
Densité relative à 20°C:	0,840 à 0,860
Hydrosolubilité:	Insoluble
Solubilité alcool:	Soluble

9.3 Autres informations

Indice de réfraction à 20°C:	1,470 à 1,480
Pouvoir rotatoire à 20°C:	+90° à +99,8°
Conditions de conservation:	Conserver à l'abri de l'air, de la lumière, et à température modérée et stable Produit stable dans les bonnes conditions de stockage et d'utilisation.
Durée de vie:	Date Limite d'Utilisation Optimale (DLUO) 2 ans à compter de la date d'expédition; au-delà le produit peut être utilisé sous réserve d'un contrôle physique, organoleptique et analytique effectués par le client.
Principaux constituants:	d-limonène (92 à 97%)

10/ Stabilité du produit et sa réactivité

10.1 Conditions à éviter

Mesures préventives:

Il peut se produire une oxydation, en présence de lumière et à la chaleur.

Ne pas chauffer à une température élevée.

Ne pas exposer les récipients fermés au soleil.

Eloigner des sources d'ignition.

Ce produit est stable aux chocs, aux vibrations et à la pression dans les conditions normales d'utilisations.

10.2 Matières à éviter

Ce produit ne présente pas de danger de réactions violentes.

Il est stable et ne réagit pas avec l'eau.

Eviter le contact ou la contamination avec les acides forts, les bases ou les agents d'oxydation.

10.3 Produits de décomposition dangereux

Risques de décomposition thermique:	monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO ₂)
Risque de polymérisation :	aucun

11/ Informations toxicologiques

Pour l'irritation cutanée et oculaire:

Provoque une irritation cutanée

Pour la sensibilisation cutanée ou respiratoire:

Peut provoquer une allergie cutanée

Pour les effets mutagènes:

Aucun effet important ou danger connu

Pour les effets cancérigènes:

Aucun effet important ou danger connu

Pour la toxicité sur la reproduction:

Aucun effet important ou danger connu

Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Effet néfaste par ingestion LD oral 50 N.D.

Effet néfaste par contact cutané LD dermal 50 N.D.

12/ Informations écologiques

Cette matière est un produit naturel. Cette substance est néanmoins concentrée donc éviter la contamination du sol, des eaux de surface et souterraines.

12.1 Toxicité



Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2 Mobilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.4 Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.5 Résultat de l'évaluation PBT

Aucune donnée n'est disponible.

12.6 Autres effets nocifs

Aucune donnée n'est disponible.

13/ Considérations relatives à l'élimination

Rejet dans l'air : à éviter

Rejet dans l'eau : à éviter

Rejet dans le milieu naturel : à éviter

Destruction des déchets: station d'incinération appropriée

Traitement des emballages vides : réutilisation déconseillée

Vider complètement le récipient. Conserver la ou les étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Autres recommandations : se débarrasser rapidement des torchons, éponges, etc... ayant servi à éponger le produit

14.1 Numéro ONU 1169

14.2 Classe

ADR (route) / RID (rail): Classe 3 (Matières liquides inflammables)
Code tunnel: (D/E)
IMDG (mer): Classe 3 (Matières liquides inflammables)
Code FS: F-E, S-D
IATA (air): Classe 3 (Matières liquides inflammables)



14.3 Nom d'expédition

EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES

14.4 Groupe d'emballage III (pour les matières faiblement dangereuses)

14.5 Polluant marin oui



14.6 Autres informations utiles

Code tarif douanier: 33.01.19.20.00

15/ Informations réglementaires

Conformément aux Directives N°67/548/CEE et 1999/45/CE et leurs adaptations

N: Dangereux pour l'environnement
Xn: Nocif

Phrases de Risque:

R10: Inflammable.
R38: Irritant pour la peau
R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65: Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Phrases de Sécurité:

S24: Éviter le contact avec la peau.
S37: Porter des gants appropriés.
S61: Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
S62: En cas d'ingestion ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Acronymes utilisés:

INCI	International Nomenclature of Cosmetic Ingredients
CAS	Chemical Abstract Service
TSCA	Toxic Substances Control Act
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
FEMA	Federal Emergency Management Agency
FDA	Food and Drug Administration
CoE	Council of Europe
GHS	Global Harmonized System
CLP	Classification and Labelling and Packaging of substances and mixtures
ADR	Agreement Dangerous goods by Road
RID	Regulations concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IATA	International Air Transport Association
PBT	Persistent Bioaccumulating Toxicants (Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement)
LD	Lethal dose
